



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 6 février 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 0

N° DEL-2023-01

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre
Séance du 13 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 13 février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Philippe PONTILLON, Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE
Dominique NOURRY, Danis SIX.

Absents excusés : Laurent DUCARD, Ingrid MÉTAIS,
Vanessa TESSIER, Richard THIBAULT.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

EXCLUSION DES LOGEMENTS NON-RACCORDÉS AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Considérant que deux lieux-dits ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable : "Le Petit Plessis" et "La Billardière";

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'exclure ces lieux-dits de la liste des logements potentiellement raccordables au réseau d'eau potable. En cas de volonté du propriétaire de se raccorder, les frais devront être supportés par celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'exclure de la liste des logements raccordables au réseau d'eau potable les lieux-dits : "Le Petit Plessis" et "La Billardière".

Fait à Neuillé le Lierre, le 13 février 2023

Acte rendu exécutoire le 13 février 2023
Transmis à la Préfecture le 14 février 2023
Et publication le 14 février 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Blandine BENOIST.